Charte de bonne conduite

1. Charte de bonne conduite

Les dispositions du présent article forment ensemble la « Charte de bonne conduite du Nos services ». Cette Charte est l'esprit même du service de covoiturage proposé par EcoMobil' dont chaque utilisateur est solidaire, responsable et respectueux. Elle s'applique à tous les utilisateurs du site et du service proposé par EcoMobil'

2. Trajet de covoiturage

Le Conducteur s'engage à ne publier sur le site que des Trajets correspondant à des déplacements réellement envisagés. Les informations sur la Participation aux Frais, l'itinéraire (y compris points de départ et d'arrivée), la présence ou tolérance d'animaux, la présence ou tolérance des fumeurs et de musique en voiture, et plus généralement tous les détails de logistique, confort ou préférence propres au Trajet ou à l'auteur de l'annonce sont fournis directement par les utilisateurs et n'engagent pas EcoMobil' de quelque manière que ce soit. Le Conducteur s'engage à effectuer le Trajet qu'il a publié et à voyager avec les Passagers avec lesquels il s'est engagé.

3. Sécurité

Chaque conducteur s'engage à ne pas prendre de risque au volant et à n'absorber aucun produit dangereux pouvant altérer ses capacités à conduire avec vigilance et en toute sécurité. Le Passager ne gêne pas la conduite du Conducteur.

4. Transparence

Un Membre doit être en mesure de présenter immédiatement ses papiers à un autre Membre dans le cadre du Trajet si celui-ci les lui demande.

Pour le Conducteur, il s'agit de la certification d'immatriculation (dite « carte grise »), de l'attestation d'assurance et de son permis de conduire. Pour un Passager devant conduire, il s'agit de son permis de conduire. Les identités du Passager et du Conducteur doivent correspondre à celles communiquées à EcoMobil'. Il est par ailleurs strictement interdit d'utiliser l'intermédiation du Site à des fins professionnelles.

5. Frais

Le ou les Passager(s) participe(nt) aux frais selon le montant indiqué sur l'annonce du Conducteur.

6. Ponctualité

Chacun est tenu de respecter les horaires fixés au départ. Le Conducteur et le Passager doivent se présenter au lieu et à l'heure convenue pour le rendez-vous.

Au-delà d'une tolérance de 30 minutes après l'heure convenue, celui qui n'est pas présent est responsable de l'annulation.

7. Informations publiées sur le site

Aucun utilisateur du site ne peut y publier des informations diffamantes, injurieuses ou portant atteinte à des tiers. EcoMobil' supprimera dès en avoir pris connaissance toute information contraire à son éthique. Conducteurs et Passagers acceptent par avance que les avis les concernant puissent être publiés sur le Site. Ils acceptent par ailleurs que leur niveau d'expérience soit calculé et publié en fonction des critères décidés par EcoMobil'.